

08.05.2013 - 13:00 Uhr

Interpharma salue la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral

Bâle (ots) -

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui l'entrée en vigueur au 1er juin 2013 des ordonnances sur l'accélération de la procédure d'admission dans la LS de nouveaux médicaments et de la prise en charge par les caisses de nouvelles indications. «Nous sommes heureux de cette décision du Conseil fédéral», a déclaré Thomas Cueni d'Interpharma. «Les patientes et patients devraient pouvoir bénéficier très vite d'un accès plus rapide aux médicaments innovants», a-t-il ajouté. L'entrée en vigueur des deux ordonnances fait partie de l'accord auquel ont abouti les associations pharmaceutiques et le DFI au sujet du prix des médicaments. Interpharma va par conséquent intervenir pour que les entreprises pharmaceutiques retirent leurs recours pendants concernant le changement de système (suppression de la comparaison avec des préparations équivalentes sur le plan thérapeutique).

Interpharma va naturellement observer sans complaisance la mise en oeuvre des ordonnances mais considère la décision de ce jour comme un signal positif, indiquant que les objectifs d'accélération bénéficiant aux caisses, aux patients et à la place scientifique et pharmaceutique suisse peuvent être atteints.

Contact:

Thomas B. Cueni, secrétaire général d'Interpharma

Tél.: +41/61/264'34'00

Mobile: +41/79/322'58'17

E-Mail: thomas.cueni@interpharma.ch

Sara Käch, responsable de la communication

Tél.: +41/61/264'34'14

Mobile: +41/79/208'16'33

E-Mail: sara.kaech@interpharma.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100737569> abgerufen werden.